



Le Petit Astaillacois

Bulletin d'informations d'Astaillac et de Thézels – Edition N° 29 - juillet 2017

LE MOT DU MAIRE

L'électrification de Thézels

Ce fut un travail de longue haleine et de compréhension mutuelle entre la municipalité d'Astaillac et E.D.F.

Dès notre réélection en 2014, les dames élues de Thézels, Simone Delmas et Gisèle Bonneval se sont fait un devoir d'attirer notre attention concernant les risques les plus dangereux que pourraient poser un poteau électrique supportant la ligne moyenne tension alimentant du bourg d'Astaillac le village de Thézels et la station de pompage desservant en eau potable 14 communes du Lot.

En effet, la base de ce poteau implanté en rive droite de la Dordogne rongée par les flots risquait de disparaître entraînant un grand nombre de nuisances, mais surtout un manque total d'électricité au village de Thézels !

Devrait-on revenir à l'époque bienheureuse des chandelles? Mais alors qu'advierait-il des richesses cachées au fond des congélateurs? Et surtout qu'en serait-il des nouveaux moyens de communication tous alimentés par la fée électricité...

Fallait-il renforcer la base du dit poteau? Fallait-il le déplacer plus loin de la rive, sur la rive elle-même? Ou trouver une meilleure solution plus définitive?

Après avoir pris l'avis d'Electricité de France - Charles Dupuy étant encore Maire adjoint d'Astaillac - nous nous posâmes tout simplement la question : Pourquoi garder cette ligne alimentant de la Corrèze un hameau corrézien, exception géographique et historique de ce village enclavé dans le département du Lot. C'est le parti qui fut pris.

Toutes ces réflexions ont cheminé laborieusement dans les esprits des uns et des autres pour en arriver à une conclusion unanime : oui, il serait judicieux de désalimenter Thézels de par la Corrèze pour l'alimenter en direct du Lot.

Puis arrive inévitablement dans ce genre de tractations la question qui tue : du style Jean-Pierre Pernaut « Combien ça coûte ? » et la question subsidiaire (mais pas tant que ça) : Qui paie ?

L'enveloppe estimative des travaux à réaliser pour répondre à la construction de la nouvelle ligne électrique lotoise et à la dépose de la ligne corrézienne à partir du croisement de la route départementale N°41 et du bas de la Carrétale s'élevait à la somme de : 100 000 euros. Madame Isabelle Chevalier d'enedis acceptait de prendre en charge la totalité des dépenses sans que la commune d'Astaillac ne soit sollicitée.

Encore un point important restait à résoudre : obtenir les différentes autorisations de passage chez tous les propriétaires concernés par ces nouveaux travaux d'électrification rurale.

Merci aux propriétaires qui ont répondu favorablement. C'est chose faite aujourd'hui, enfin presque; il reste la dépose de la vieille ligne à terminer. Nous sommes très fiers du travail accompli par l'ensemble des acteurs réunis autour d'une même table pour la réussite de ce projet dont le succès n'était pas acquis par avance !

Bernard REYNAL



Le passage des cigognes

Trois commères caquetaient dans un pré; peu banal
Si l'on sait que c'est dans Astaillac, la plaine
Que l'événement se passe un soir de traîne
Le fait devient alors assez original.

En effet, trois dames cigognes en cavale
Détournées par quelques vents chargés de haine
Désorientées, s'étaient posées sans peine
Pour un repos voire un repas des plus frugal.

Les blancs oiseaux migrateurs aux fines pattes
Et au long bec rouge, récupérant sans hâte
Conciliaient à la vue d'une source.

Dès le lendemain, elles reprirent leur course
Laisant le maire pantois. N'avaient-elles déposé
Au passage, quelques héritiers nouveau-nés ?

Bernard Reynal
Printemps 2017

Mieux vivre ensemble!

Chacun a le droit d'avoir un animal de compagnie, mais il est de son devoir de prendre «*toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage*» (art.R1337.7 et R.1337.10 du code de la santé publique) :

Il est demandé aux propriétaires de chiens de ne pas laisser leurs animaux vagabonder de jour comme de nuit, afin d'éviter les déjections canines chez les voisins et sur la voie publique.

Les aboiements intempestifs et nocturnes sont assimilés à du tapage nocturne (art.R 623.2 du Code pénal). Il est rappelé qu'il existe des colliers anti-aboiements.

Les travaux bruyants effectués la nuit (22h à 8h) peuvent également dans tous les cas être considérés comme du tapage nocturne, et réprimés par le même article (R623-2).

Nettoyage obligatoire des terrains :

« *Chaque propriétaire doit maintenir en état de propreté permanent tout terrain bâti ou non situé à proximité des habitations, en ville comme dans les villages et hameaux, et tout particulièrement durant la saison estivale, et ce sous peine de contravention. Il doit veiller à la destruction des ronciers ou fauchage des hautes herbes et à l'enlèvement des décombres et immondices. A noter que la végétation coupée doit être enlevée et non brûlée sur place.* »

« Afin de mieux vivre ensemble, il est souhaitable de respecter la tranquillité des voisins! »



A vos agendas!

ASTAILLAC

Dimanche **23 juillet** 2017

VIDE-GRENIERS

De 8h à 14h

Réservation tél. 05 55 91 15 09 - 05 55 91 50 95

Casse-croûte **TETE DE VEAU**

à partir de 8h 30



**Marché de producteurs
locaux et Artisanat**

**Buvette, Frites, Saucisses, Sandwichs,
Desserts et Animations**

IPNS

Dans le cadre du festival «*Ecoute voir la Dordogne*» un ciné concert aura lieu dans la cour du château d'Estresses prêtée gracieusement par les propriétaires.

Samedi 12 août 21h 30 (durée 1 h 20)

Projection du film «La Belle et la Bête» accompagnée au piano.

Tarif adulte : 10€ Tarif enfant : 8€

Une collation sera offerte par les organisateurs. En cas de mauvais temps, un repli est prévu à la salle des fêtes de Nonards.

RAPPEL

Horaires de la déchetterie :

**Du lundi au samedi, sauf mardi
de 9h à 12h
et de 14h à 18h**



Inauguration de la tourelle de Cantouny

Prévue le **Samedi 26 août**

Une invitation vous sera transmise ultérieurement.

Nous vous informons que le secrétariat de la mairie sera fermé du 20 août au 10 septembre 2017.

En cas d'urgence vous pouvez joindre Monsieur le Maire au 06 82 81 71 70.

Un service plus moderne pour un territoire plus propre !

Dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative, nous vous informons qu'un point enterré est mis à votre disposition à Astailac, sur la route de Sioniac (RD 41E).

La commune avait acquis ce terrain par délibération du Conseil Municipal en date du 2 août 2013 : achat de la parcelle B 838 d'une superficie de 4 ares 25 ca pour la somme de 2 000€ (hors frais de notaire).

Les habitants du bourg peuvent y déposer (verre, papiers-journaux, magazines, emballages ménagers recyclables et ordures ménagères).

Les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs plastiques noirs.

Un badge nominatif permettant d'ouvrir le tambour de la colonne d'ordures ménagères et des consignes d'utilisation ont été distribués.



Dénomination des rues

A la demande de l'Etat, de la poste, du syndicat des eaux : Bellovic (SAUR), d'enedis (EDF) et surtout de DORSAL, syndicat mixte du Limousin pour le développement et l'équipement du territoire en très haut débit, le Conseil Municipal d'Astailac a décidé de répondre favorablement à ces demandes, en numérotant les maisons du bourg (partie nord : rue des melons, impasse du Cariérou, partie sud : rue de l'église, et bien sûr la Carrétale).

La municipalité a fourni gracieusement les numéros correspondants.

Dans les années à venir, elle dotera progressivement tous les hameaux de la commune.

Il est recommandé de bien vouloir noter pour vos correspondants votre nouvelle adresse au complet.

A noter que cette décision a une incidence bénéfique pour l'obtention plus rapide du réseau numérique car sans numéro et nom de voirie précis, les foyers ne pourront accéder aux offres fibre des opérateurs, même si le réseau est déployé.

Par contre elle a une exigence pour toutes les personnes concernées relative au certificat d'immatriculation de leurs véhicules (se renseigner à la Mairie).



Sourions !

Connaissez-vous l'origine de l'expression "se faire pigeonner"?

Avant la Révolution, seuls les seigneurs avaient le privilège de posséder un pigeonnier, symbole de leur pouvoir et de leur richesse. Dans les murs étaient creusées des cavités appelées "trous de boulins" abritant un couple de pigeons. Un prétendant pouvait connaître l'importance des terres de sa future belle-famille en comptant les trous de boulins, chacun d'eux représentant un demi-hectare de terrain.

Mais, parfois, de faux boulins étaient percés...et le prétendant "se faisait pigeonner"!

Le carnaval



Notre traditionnelle soirée Carnaval organisée par le Comité des fêtes qui s'est déroulée le 25 février dernier a été comme toujours couronnée d'un vif succès avec sa formule karaoké.

Au tout début de la soirée, les membres du comité des fêtes déguisées, avaient mis l'ambiance. Cinq super mamies avaient fait leur entrée en chantant sous l'hilarité générale. La salle avait alors repris les chansons en chœur.

On vous laisse deviner « Qui est Qui? » sur la photo ci-contre.

Petits et grands ont largement participé à la réussite de ce joyeux carnaval et n'ont pas été intimidés par le micro!

Le prochain rendez-vous du Comité des fêtes est prévu le 23 juillet pour le « Vide-greniers » et son traditionnel casse-croûte « Tête de veau » à partir de 8h 30.

Le Comité des fêtes



La langue d'oc

C'est au titre de directeur de la publication de notre journal municipal : « *Le Petit Astaillocois* » que je me permets d' écrire ce petit mot d' humeur.

En effet, quelles ne furent pas ma surprise et ma joie de découvrir dans les projets de notre dernière édition de février 2017, la participation de la nouvelle association : « Ré Créations » qui se proposait de nous livrer une page entière d' un poème en occitan avec sa traduction en bon français.

Je suis très attaché à la sauvegarde de cette langue de nos origines, que le bon roi François 1er (1515-1547) par un très noble souci d' unification du royaume a reléguée au second plan.

En effet, par ordonnance édictée par la loi à Villers-Cotterêts (commune de France aujourd' hui dans le département de l' Aisne et de la région Hauts-de-France) en août 1539, le roi pose l' acte de la primauté et de l' exclusivité du *français* dans les documents officiels du royaume de France.

Le *français* devenant alors officiel en lieu et place du latin !...

Si je reviens sur cette page de poésie occitane, c' est pour vous conter l' histoire suivante arrivée à la même époque, début du XVI ème siècle, sur les rives du Manzanares, la rivière qui descend de la sierra Guadarrama et traverse Madrid avant de se jeter dans le Tage.

Un brave vigneron manzareno lavait un jour d' automne ses barriques pour y stocker la nouvelle récolte de l' année ! Soucieux de mettre de l' ordre dans sa cave, il sort tous les tonneaux, les vides comme les pleins, sur les quais du Manzanares devant la porte de sa cave. Mais voilà que dans la précipitation de la manœuvre une barrique mal calée roule et tombe dans la rivière.

Affolé, le propriétaire s' écrit : « Una va llena en el Manzanares ! » Littéralement « Une s' en va pleine ! » tandis que les voisins entendent : « Una ballena en el Manzanares ! » Une baleine dans le Manzanares ! Nombreux furent les curieux arrivés sur le lieu du sinistre événement !...

Heureusement, pour le bonheur du vigneron, quelques jeunes badauds eurent vite fait de plonger pour stopper le départ précipité de la barrique pleine !

Tout est bien qui finit bien ! A ceci près que la lettre V et la lettre B en occitan, comme en castillan, se prononcent de façon parfaitement identique.

Bernard REYNAL

Dicton de chez nous

Per Santa Magdalena, la noga es plena.

Pour la Sainte Madeleine (22 juillet), la noix est pleine.

Un Astaillois sur le podium !



Le podium des lauréats

1ère **Ludivine PECUSSEAU** Région Aquitaine, magasin EDEN FLEURS à Lège cap Ferret
 2ème **Morgane BRUNET** Région Centre, magasin FLORA à Saint Amand Montrond
 3ème **Clément CHASTAING** Région Midi-Pyrénées magasin BOUTIC FLOR à Lavour (à droite sur la photo)

Ce 22 juin, à Nantes, Clément Chastaing fils de Paulette et Christian Chastaing de Thézels, a obtenu la 3ème place du concours national de la coupe Espoir Interflora.

Les concurrents devaient réaliser une composition sur un thème imposé dans un délai de deux heures, en puisant dans une réserve de fleurs et plantes identiques pour chacun.

Nous avons déjà pu apprécier la créativité de Clément lors d'un vide-greniers à Astaillac, alors qu'il n'avait pas encore ouvert sa boutique à Lavour avec sa compagne Céline.

Ils avaient réalisé des compositions originales à partir de fleurs de nos jardins, de plantes sauvages, de branchages, de mousses et de lichens « glanés » dans les champs et les bois.

Nous sommes heureux et fiers de féliciter Clément pour ce prix au niveau national qui récompense son travail, son talent et sa créativité.

L'équipe de communication

Les compositions de Clément, par thèmes



Jeux Olympiques



Composition graphique



Bouquet pour fêter le retour de Thomas Pesquet sur Terre

LE MOUSTIQUE TIGRE ! ... N'ATTENDEZ PAS QU'IL VOUS PIQUE !

Adoptez les bons gestes pour une lutte efficace!



**Le moustique a besoin d'eau pour le développement de ses larves.
Pas d'eau, pas de moustiques !**

...POUR LES ELIMINER !

**Videz !
1 fois par semaine**

- les coupelles sous les pots de fleurs
- les gamelles pour animaux
- les bâches couvrant les mobiliers de jardin, les piscines, les tas de bois
- les pots contenant des boutures dans l'eau



**Couvrez, Entretenez,
Ranger et Jetez !**

- Couvrez hermétiquement les récupérateurs d'eau et les fûts
- Entretenez et curez les gouttières et chéneaux,
nettoyez les pièges à sable, les bondes d'évacuation
mettez des poissons rouges dans les bassins d'agrément et les fontaines
curez les rigoles recouvertes d'une grille
- Rangez les jouets des enfants, les brouettes, les seaux et arrosoirs ainsi que les poubelles,
- Jetez les pneus, les boîtes de conserve et les déchets divers,

**ATTENTION !
MOUSTIQUE TIGRE !**



Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) n'est pas plus gros que la Terre sur la pièce de 1 centime d'euro.

Des taches blanches sur le corps et les pattes, une ligne blanche sur le dos et la tête.

Il peut transmettre des maladies comme la dengue et le chikungunya mais il est surtout nuisant et pique pendant la journée.



Devoir de mémoire :**La bataille du Chemin des Dames**

Longtemps reléguée au fond de nos mémoires, la bataille du Chemin des Dames ou " offensive Nivelles ", débuta le 16 avril 1917 à 6 heures du matin, tentative française de rupture du front allemand sur 30 kilomètres, entre Soissons et Reims.

Engageant près de 1 million d'hommes du côté français, alors que cette bataille devait être décisive, elle se solda par de lourdes pertes : plus de 200 000 morts côté français, 30 000 dans la semaine du 16 au 25 avril, 6 000 Africains sur 15 000 moururent dans la seule journée du 16 avril.

Les Allemands, présents sur le plateau depuis 1914, avaient eu le temps de transformer ses pentes en forteresse en aménageant des carrières souterraines (caverne du Dragon) et en camouflant de nombreux nids de mitrailleuses. Un bombardement massif et intense du 12 au 15 avril devait permettre, selon Nivelles, de détruire la plus grande partie des positions ennemies. Mais le mauvais temps gêne les préparatifs d'artillerie.

En fait, quand les soldats français s'élancent, au matin du 16 avril, dans le froid et la neige, ils sont pris en enfilade par les mitrailleurs cachés dans des petits abris bétonnés : c'est l'hécatombe qui va durer toute la semaine, Nivelles s'entêtant à renvoyer les troupes à l'assaut. Du 30 avril au 5 mai, d'autres offensives partielles sont lancées, les Français réussissent à prendre pied sur le plateau le 5 mai mais plus de 2 000 soldats sont tués.

Le 15 mai, le général Philippe Pétain remplace Robert Nivelles*. Après cette tuerie de masse, les troupes épuisées, mal nourries, mal soignées sont désespérées. Des mutineries collectives éclatent à l'arrière, plus de 150 unités sont concernées, les soldats refusent de remonter à l'assaut. Les tribunaux militaires prononcent 3 427 condamnations dont 554 à mort : 47 soldats sont fusillés "pour l'exemple", la peine de 357 autres condamnés est commuée en travaux forcés.

La chanson anonyme de Craonne** (interdite sur les ondes jusqu'en 1976 !) symbolise le désespoir des poilus. Les autorités militaires offrirent une petite fortune à celui qui en dénoncerait l'auteur - mais sans succès -

<i>« Adieu la vie, adieu l'amour,</i>	<i>C'est à Craonne, sur le plateau</i>
<i>Adieu toutes les femmes,</i>	<i>Qu'on doit laisser sa peau</i>
<i>C'est bien fini, c'est pour toujours,</i>	<i>Car nous sommes tous condamnés</i>
<i>De cette guerre infâme</i>	<i>C'est nous les sacrifiés ! »</i>

Il a fallu attendre 1998 pour que Lionel Jospin, alors premier ministre, souhaite que ces morts fusillés " réintègrent pleinement notre mémoire collective nationale " et 2014 pour qu'un espace soit consacré à leur histoire au Musée de l'Armée aux Invalides.

Longtemps négligée par la mémoire officielle, cette année, centenaire de la bataille du Chemin des Dames, a été organisée sur les lieux même de l'offensive une émouvante cérémonie présidée par M. François Hollande. Il était grand temps de rendre hommage à ces milliers de soldats sacrifiés, sans oublier toutes ces familles brisées, ces femmes élevant seules leurs enfants, s'épuisant dans les rudes travaux des champs ou abandonnant leur jeunesse et leur santé dans les usines d'armement.

Mon oncle Jean Maurel, tué le 17 avril, à 3 heures du soir, repose quelque part, dans cette terre meurtrie, aux environs de Soupir ***. Il avait 22 ans.

Simone DELMAS

* Robert Nivelles né le 15 octobre 1856 à Tulle, mort le 22 mars 1924 à Paris

** L'ancien village de Craonne a été complètement détruit au cours de la première guerre mondiale.

***Commune du Nord de la France dans le département de l'Aisne en région Hauts- de- France (arrondissement de Soissons)